

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 70

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT LE TITRE PREMIER, insérer l'article suivant :**

La France demande aux instances européennes, la réalisation d'un bilan contradictoire de l'impact en terme d'emplois, d'aménagement du territoire et de la qualité du service rendu de la libéralisation du transport ferroviaire.

Elle demande également la réalisation d'un bilan carbone des politiques de libéralisation du transport ferroviaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À ce jour aucune étude n'a démontré l'efficacité des politiques de libéralisation du transport ferroviaire, sur le plan national et européen, tant en matière d'amélioration du service pour les usagers et pour les personnels, qu'en matière de lutte contre le changement climatique.